

2022

Fougères

VILLE DE FOUGÈRES
RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX
ET LA QUALITÉ DES SERVICES PUBLICS
D'EAU POTABLE

**Direction des Services Techniques
et de l'Environnement**
•
**Services Municipal de l'Eau
et de l'Assainissement**



PREAMBULE

Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) a été créé par l'article 73 de la Loi n°95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement (dite « Loi Barnier »).

Cet article a été supprimé au profit de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Le Décret n° 95-635 du 6 mai 1995 qui précise le contenu et les modalités de présentation du rapport a été traduit dans les articles D2224-1 à D2224-5 du CGCT.

Il a été complété par le Décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 (annexes V et VI des articles D2224-1 à D2224-3 du CGCT) qui introduit les indicateurs de performance des services.

Ce rapport concerne le service public de distribution de l'eau potable, dont la gestion est assurée par FOUGERES à la suite de la délégation de Fougères Agglomération.

Ses objectifs principaux sont :

- D'une part, d'informer les usagers sur la qualité du service,
- D'autre part, de permettre à la collectivité d'avoir une vision annuelle globale sur l'ensemble de son activité.

Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, le présent rapport est présenté à la commission consultative des services publics locaux de l'agglomération.

1. CARACTÉRISTIQUE DU SERVICE

La distribution de l'eau potable sur la Ville de Fougères est assurée directement par le Service Municipal de l'Eau de Fougères dans le cadre d'une régie : 14 agents (voir Annexe 1) veillent chaque jour au bon fonctionnement du réseau et des installations, programment le renouvellement des équipements, renseignent et accueillent les usagers, établissent les factures...

Le Service est rattaché à la Direction des Services Techniques et de l'Environnement.

- La gestion des Fontaines publiques :

Le service assure la gestion des 5 fontaines publiques (suivi hydraulique, électrique et l'entretien) :

- Place du Théâtre « L'Arbre de Vie » (1),
- Place Aristide Briand (2),
- Boulevard du Maréchal Leclerc (1),
- Place de la République (1).

- La sécurité incendie (police du maire) :

Tous les 2 ans (les années paires), le service vérifie les capacités des hydrants (Poteaux Incendie, Bouches Incendie) situés sur le domaine public.

Dans ce cadre, 270 ouvrages dédiés à la défense incendie sont vérifiés, c'est-à-dire mis en fonctionnement et contrôlés afin qu'ils bénéficient d'une pression dynamique au minimum de 1 bar à 60 m³/h :

- 247 hydrants situés sur le territoire de la ville de Fougères, ainsi que 16 hydrants sur la Zone de l'Aumaillerie (communes de La Selle-en-Luitré et Javené) ;
- 4 points d'eau naturels publics (étangs ou réserve d'eaux de pluie) ;
- 3 réserves aériennes (citernes).

À ces ouvrages publics s'ajoutent :

- 22 Poteaux Incendie privés,
- 3 Points d'Eau Naturels privés (étangs privés),
- 2 réserves aériennes privées (citernes ou bâches souples).

1) Estimation de la population desservie (D101.1)

Est considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 21 248 habitants (données INSEE au 1er janvier 2022) sur la commune de FOUGERES.

2) Nombre d'abonnements au 31 décembre 2022 (VP.056)

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'Eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'Environnement.

Le service public d'eau potable dessert 10 350 abonnés au 31/12/2022 (10 307 abonnés au 31/12/2021). La répartition des abonnés est la suivante :

| ABONNEMENTS | ANNÉE 2021 | ANNÉE 2022 | VARIATION (%) |
|-----------------------------------|---------------|---------------|-----------------|
| Domestiques | 10 109 | 10 151 | + 0,41 % |
| Industriels | 24 | 24 | + 0 % |
| Bâtiments Communaux | 174 | 175 | + 0,57 % |
| Nombre total d'abonnements | 10 307 | 10 350 | + 0,42 % |

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 87,86 abonnés/km (89,86 abonnés/km au 31/12/2021).

Le nombre d'habitants par abonnement (population desservie rapportée au nombre d'abonnements domestiques) est de 2,05 habitants/abonnement (2,05 habitants/abonnement au 31/12/2021).

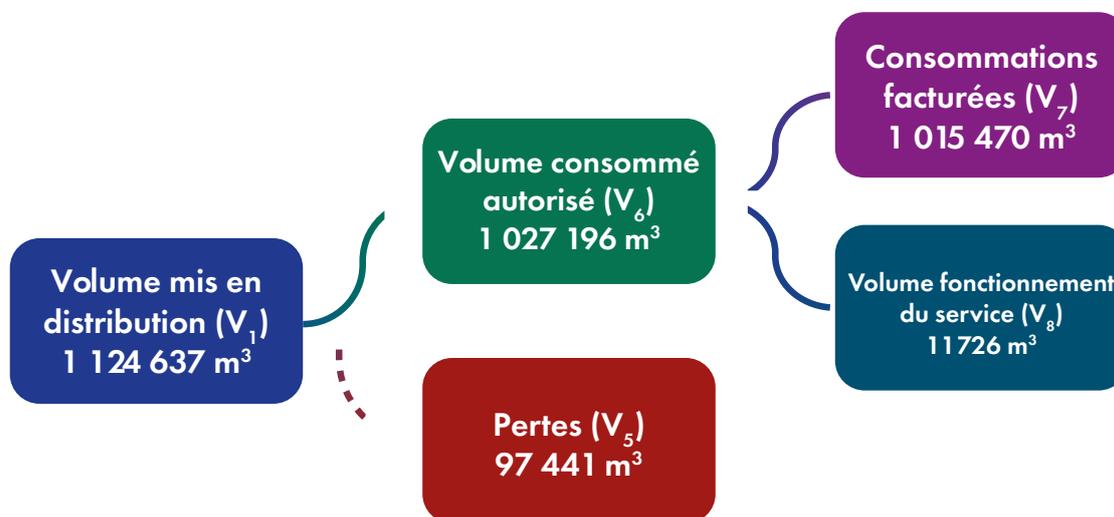
Au cours de l'année 2022, le service a procédé à 976 souscriptions d'un contrat d'abonnement d'eau potable et 1 023 résiliations de contrats.

3) Eaux traitées

a. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2022

Les différents volumes intervenant au long de la chaîne de distribution de l'eau potable sont définis par le décret n°2007-765 du 2 mai 2007.

Leurs définitions et leurs valeurs sont rappelées ci-dessous :

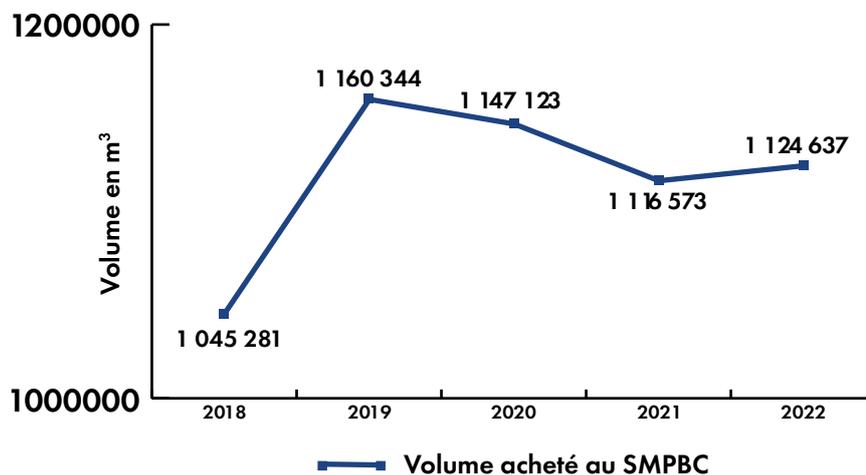


b. Achats d'eaux traitées

Pour l'année 2022, l'eau distribuée est achetée au Syndicat Eau du Pays de Fougères et transférée vers 11 réservoirs (7 400 m³ de capacité de stockage) dont 3 réservoirs gérés en pleine propriété (Verrerie et Garenne).

| FOURNISSEUR | VOLUME ACHETÉ DURANT L'EXERCICE 2021 EN M ³ (V ₁) | VOLUME ACHETÉ DURANT L'EXERCICE 2022 EN M ³ (V ₁) | VARIATION DES VOLUMES ACHETÉS |
|-------------------------|--|--|-------------------------------|
| Eau du Pays de Fougères | 1 116 573 | 1 124 637 | + 0,72 % |

Évolution de la quantité d'eau potable achetée au SMPBC depuis 2018



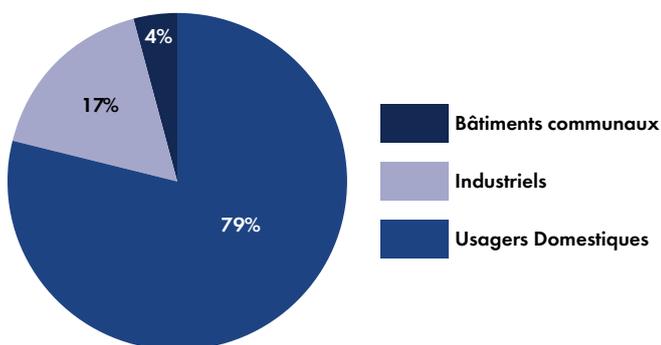
c. Volumes vendus au cours de l'exercice 2022

| VOLUMES (M ³) | ANNÉE 2021 | ANNÉE 2022 | VARIATION (%) |
|--|----------------|------------------|-----------------|
| Volume vendu aux abonnés domestiques | 850 725 | 839 820 | - 1,28 % |
| Volume vendu aux abonnés non domestiques | 146 223 | 175 650 | + 20,12 % |
| Volume total vendu aux abonnés | 996 948 | 1 015 470 | + 1,86 % |

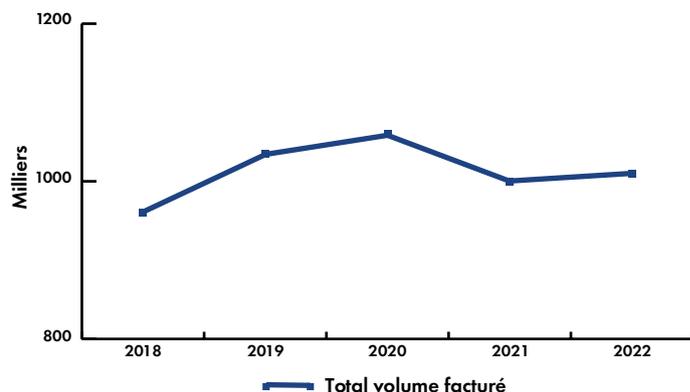
La consommation des abonnés dits « domestiques » a légèrement évolué en 2022 (- 1,28%). Par contre, selon la typologie des abonnements intégrés dans cette donnée, voici les variations de consommation :

- **Bâtiments communaux** : + 17,81 % de consommation d'eau (40 100 m³ en 2022 et 34 038 m³ en 2021)
- **Autres abonnements** : - 2,08 % de consommation d'eau (799 720 m³ en 2022 et 816 687 m³ en 2021). Ces abonnements concernent principalement les usagers de la Ville.

Répartition des consommations facturées pour l'année 2022



Évolution des volumes facturés depuis 2018



Pour les abonnés domestiques, la consommation moyenne par abonnement est de 81,33 m³/abonnement au 31/12/2022 (82,81 m³/abonnement au 31/12/2021). La consommation domestique moyenne par habitant est de 39,52 m³/an au 31/12/2022 (40,16 m³/an au 31/12/2021).

Pour information, la consommation domestique moyenne par habitant au niveau national est de 54,3 m³/an et de 44,3 m³/an en Ille-et-Vilaine. (Source services.eafrance.fr – Rapport SISPEA : Panorama des services et de leur performance en 2021 – Juin 2023).

d. Volumes utilisés dans le fonctionnement du service

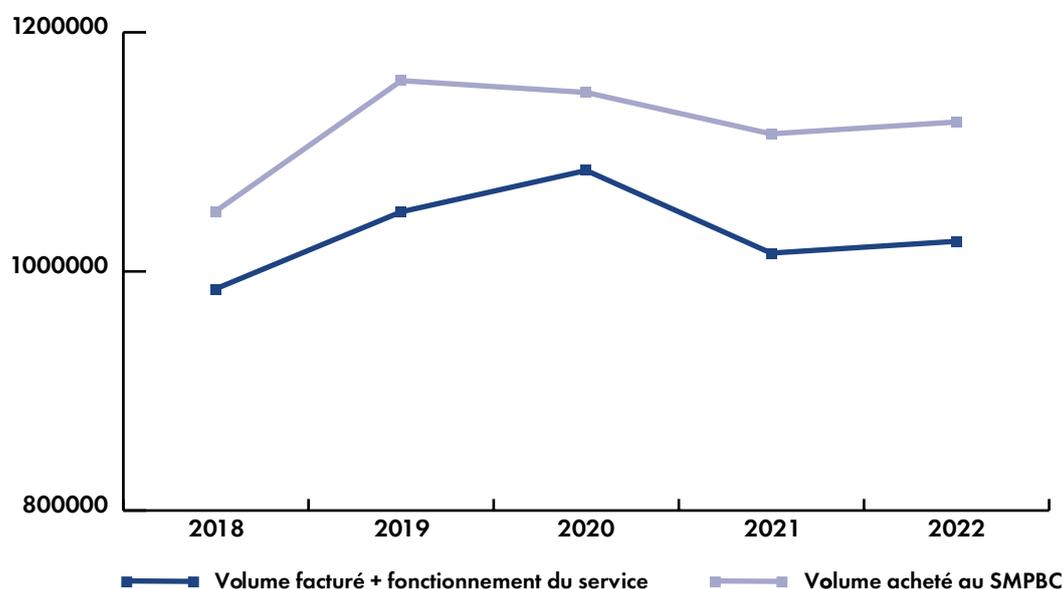
| VOLUMES (M ³) | ANNÉE 2021 * | ANNÉE 2022 * | VARIATION (%) |
|--|---------------|---------------|------------------|
| Fonctionnement du service | | | |
| Volume utilisé pour la station d'épuration | 3 219 | 3 985 | + 23,80 % |
| Volume utilisé pour les chasses du réseau d'eaux usées | 496 | 769 | + 55,04 % |
| Volume exonéré suite accord dégrèvement (fuites...) | 9 114 | 3 411 | - 62,57 % |
| Volume consommé autorisé non comptabilisé (estimation selon méthode ASTEE) | 3 587 | 3 561 | - 0,72 % |
| Volume total fonctionnement du service | 16 416 | 11 726 | - 28,57 % |

* La méthode référencée ASTEE a été utilisée pour estimer les volumes consommés mais non comptabilisés pour le fonctionnement du service. Il s'agit, par exemple, des essais de poteaux incendie, des purges du réseau liées aux travaux sur les canalisations...

e. Bilan des volumes consommés autorisés sur le réseau

| VOLUMES (M ³) | ANNÉE 2021 * | ANNÉE 2022 * | VARIATION (%) |
|---|--------------|------------------|---------------|
| Volume total en facturation et en fonctionnement du service | 1 014 212 | 1 027 196 | + 1,28 % |

Évolution des volumes consommés depuis 2018



L'écart entre le volume acheté au Syndicat Eau du Pays de Fougères et le volume facturé n'a pas évolué en 2022, ce qui signifie un volume de pertes en eau par le réseau de distribution de la Ville constant par rapport à l'année passée.

2. La distribution de l'eau potable

L'eau distribuée sur la Ville de Fougères est produite et achetée au Syndicat « Eau du Pays de Fougères », qui a la compétence « production d'eau potable ».

L'alimentation en Eau Potable sur la Ville de Fougères provient de 11 réservoirs d'une capacité totale de 7 400 m³, capables de subvenir aux besoins des particuliers et industriels pendant au moins 24 heures.

Seuls 3 de ces 11 réservoirs sont restés propriété de la Ville de FOUGERES (capacité de stockage de 1 500 m³), car ils ne dépendent pas directement des usines de production, des abonnés étant situés sur la canalisation entre l'usine de traitement et le réservoir. Les 8 autres réservoirs ont été transférés à Eau du Pays de Fougères.

Ces réservoirs permettent de réguler la pression du réseau mais également de constituer une réserve d'eau pour approvisionner les abonnés pendant plusieurs heures en cas de coupure de courant, de dysfonctionnement des unités de traitement ou de pollution accidentelle de la ressource. Ils constituent la garantie de la continuité du service.

1) Qualité de l'eau distribuée en 2022 (P101.1 et P102.1)

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.) et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la Santé Publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Le réseau d'eau potable est alimenté par les stations de Fontaine La Chèze et des Urbanistes qui traitent l'eau de ressources d'origine superficielle (Le Nançon) et souterraine (drains de Fougères et forage de la Bretonnière).

L'eau destinée à la consommation humaine est traitée par le syndicat de production « Eau du Pays de Fougères » pour respecter les normes de potabilité européennes, et livrer aux consommateurs une eau saine, c'est-à-dire sans couleur, sans odeur, sans saveur et débarrassée de toutes bactéries pathogènes et éléments indésirables.

Les résultats des analyses sont à la disposition des habitants pour consultation au secrétariat du Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement.

a. Bilan des prélèvements réalisés par la Ville de Fougères

Le Service Municipal de l'Eau et de l'Assainissement de la Ville de FOUGERES, via le Laboratoire LABOCEA de JAVENE, contrôle la qualité de l'eau conformément à la réglementation, au robinet du consommateur.

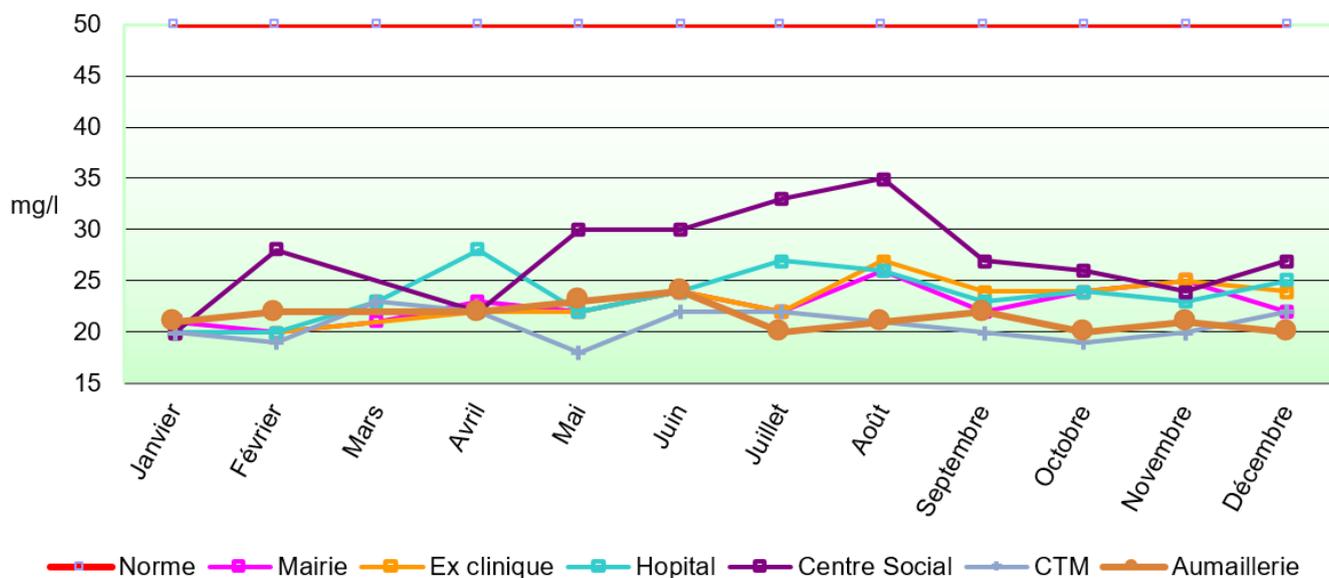
Les contrôles réalisés sont très stricts et vérifient les concentrations d'une soixantaine de paramètres mesurant :

- La qualité microbiologique de l'eau (bactéries, virus, parasites pathogènes)
- La qualité chimique de l'eau (recherche de traces de métaux...)
- La qualité physique et gustative, l'eau doit être limpide, claire et sans saveur ni odeur désagréable.

Responsable de la qualité de l'eau jusqu'au robinet des consommateurs, la Ville de FOUGERES réalise en autocontrôle des prélèvements mensuellement sur 6 sites. Ces échantillons sont analysés par LABOCEA.

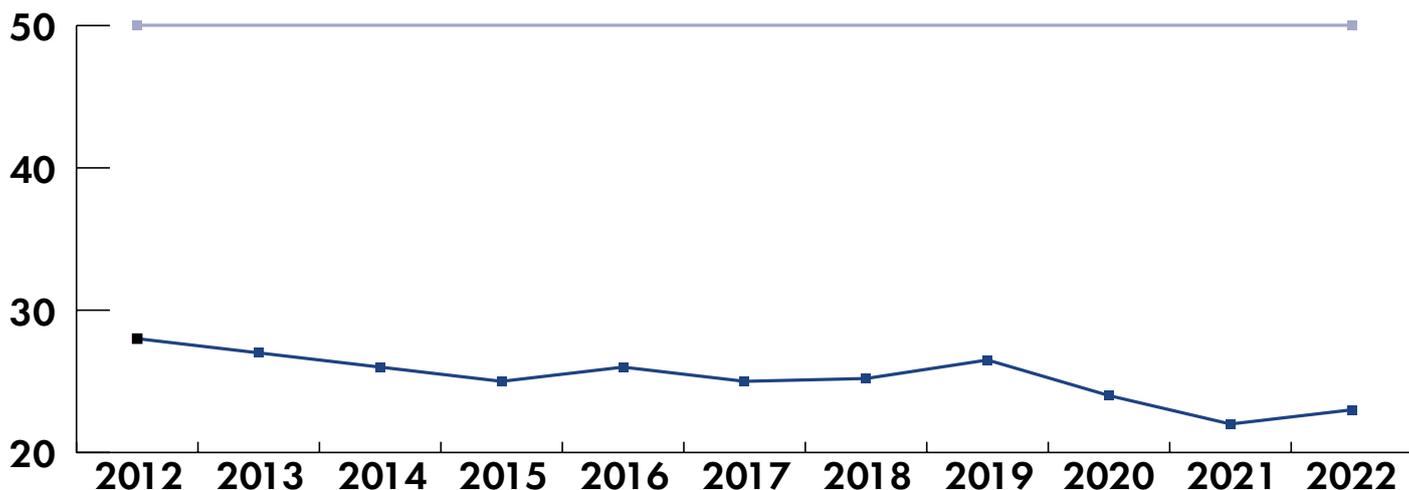
En 2022, des contrôles microbiologiques et physico-chimiques ont été effectués sur les différents points de consommation. 100 % des analyses réalisées sont en tous points conformes aux normes prévues par la réglementation. La qualité de l'eau et son suivi sont très satisfaisants.

Teneur en nitrate de l'eau distribuée sur Fougères pour l'année 2022



La moyenne en nitrate de l'eau distribuée en 2022 est de 23,18 mg/l (22,02 mg/l en 2021).

Teneur moyenne annuelle en nitrate en mg/l de l'eau distribuée entre 2012 et 2022



b. Bilan des prélèvements réalisés par l'Agence Régionale de Santé

En parallèle, l'ARS (Agence Régionale de la Santé) mandate le LERES (Laboratoire d'Etude et de Recherche en Environnement et Santé) pour des contrôles inopinés aux différents points de la chaîne (production et distribution).

Dans le cadre du contrôle sanitaire, il a été prélevé en distribution 39 échantillons d'eau pour l'année 2022. Le bilan annuel des analyses est présenté en annexe de ce rapport.

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés, excepté pour le paramètre ESA-Métolachlore.

Ce métabolite caractérisé est un produit du métolachlore (pesticide organochloré), une substance surtout utilisée pour le traitement herbicide des parcelles agricoles cultivées en maïs, et interdite depuis 2003 en France. Les dépassements observés, en concentration supérieure à la limite réglementaire (0.10 µg/l).

Cette situation ne présente pas de risque pour la santé des usagers selon l'ARS au regard des valeurs sanitaires définies par l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans son avis du 30 janvier 2019 puisqu'elles sont très inférieures.

L'usine de Fontaine La Chèze dispose d'un traitement à base de charbon actif en poudre permettant de réduire les taux d'ESA-métolachlore dans les eaux traitées. Un plan d'actions a été établi par le Syndicat Eau du Pays de Fougères pour un retour à la normale dans les délais fixés.

À terme, les travaux de construction de la nouvelle usine de potabilisation permettront d'améliorer cet abattement d'ici 2025.

2) Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire de réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 117,794 km, répartis sur la commune de Fougères et sur la Zone Industrielle de l'Aumaillerie.

3) Indicateur de performance du réseau de distribution

a. Rendement du réseau de distribution (P 104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée par les usagers (domestiques et industriels) ou par le service public pour la gestion du réseau.

Cette différence signifie la présence de fuites sur les canalisations du réseau d'eau potable. Un rendement faible indique une perte d'eau importante sur le réseau.

Sa valeur et son évolution permettent d'évaluer le fonctionnement de la lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution, établie par la Ville de Fougères depuis plusieurs années.

Ce rendement technique ne peut être vérifié qu'une fois par an lors de la facturation des abonnés selon leur consommation réelle.

Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{(\text{volume facturation} + \text{volume fonctionnement du service})}{\text{Volume mis en distribution}} \times 100$$

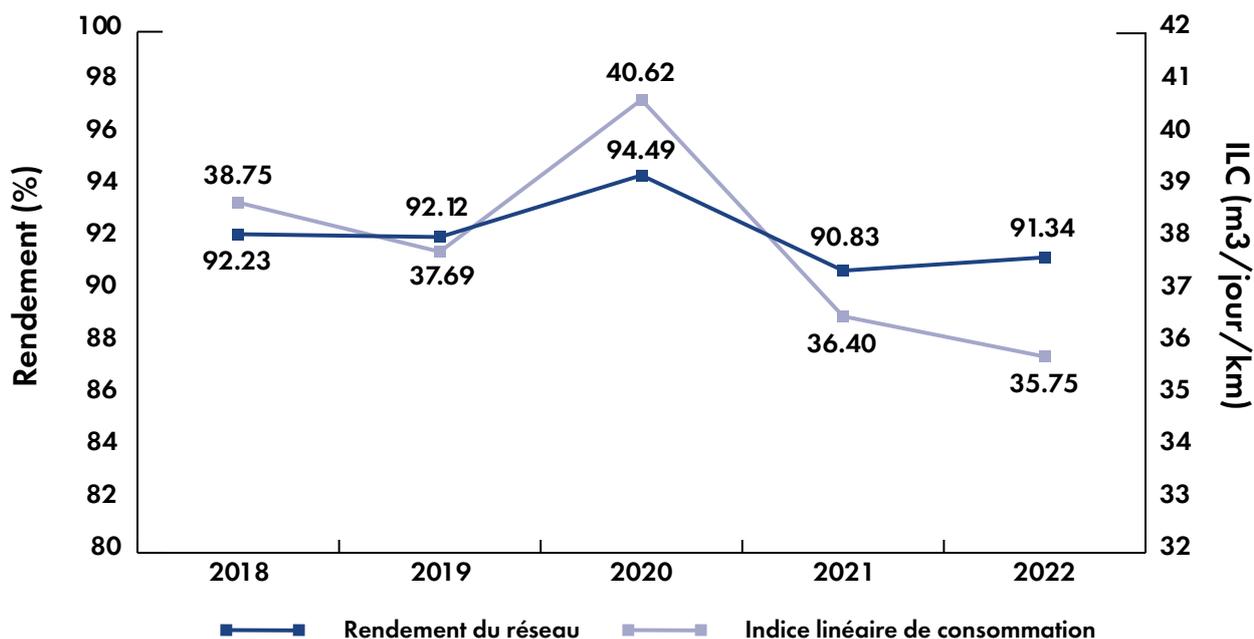
L'indice linéaire de consommation permet de caractériser la densité du réseau de distribution d'eau potable. Il est défini de la façon suivante :

$$\text{Indice linéaire de consommation} = \frac{(\text{volume facturation} + \text{volume fonctionnement du service} + \text{volume exporté})}{\text{Linéaire de réseau hors branchement} \times 365 \text{ jours}}$$

| | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|---|-------|-------|-------|-------|-------|
| Rendement du réseau (P104.3) | 92,23 | 92,12 | 94,49 | 90,83 | 91,34 |
| Indice linéaire de consommation (m ³ /jour/km) | 38,75 | 37,69 | 40,62 | 36,40 | 35,77 |

Il est d'usage en France de prendre en compte l'effet de densité de la population et d'apprécier pour cela le caractère urbain, rural ou semi rural, notamment à partir de l'indice linéaire de consommation (ILC). Un type de réseau urbain présente un ILC > à 30m³/j/km, ce qui est le cas pour la Ville de Fougères.

Évolution du rendement du réseau de distribution d'eau potable depuis 2018



L'engagement 111 du Grenelle de l'environnement sur la limitation des pertes par fuites sur les réseaux d'eau potable est à l'origine du décret « fuites » en 2012. Ce dernier impose à tous les services d'eau le respect d'un rendement seuil. Tout service ayant un rendement supérieur à 85 % est considéré comme conforme aux exigences réglementaires, ce qui est le cas pour Fougères.

Pour information, le rendement du réseau de distribution d'eau potable au niveau national est de 81,5% (Source services.eaufrance.fr – Rapport SISPEA : Panorama des services et de leur performance en 2021 – Juin 2023).

Le rendement du réseau de distribution d'eau potable en Ile-et-Vilaine est de 86,9% (Source SMG35 – Observatoire des services d'eau potable d'Ile et Vilaine - Données 2020).

b. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés.

Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{Indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{(\text{volume mis en distribution} - \text{volumes comptabilisés})}{\text{Linéaire de réseau hors branchement} \times 365 \text{ jours}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire des volumes non comptés est de **2,34 m³/jour/km** (2,52 m³/jour/km en 2021).

Pour information, l'indice linéaire des volumes non comptés sur les réseaux d'eau potable au niveau national est de 3,3 m³/jour/km. (Source services.eaufrance.fr – Rapport SISPEA : Panorama des services et de leur performance en 2021 – Juin 2023)

c. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

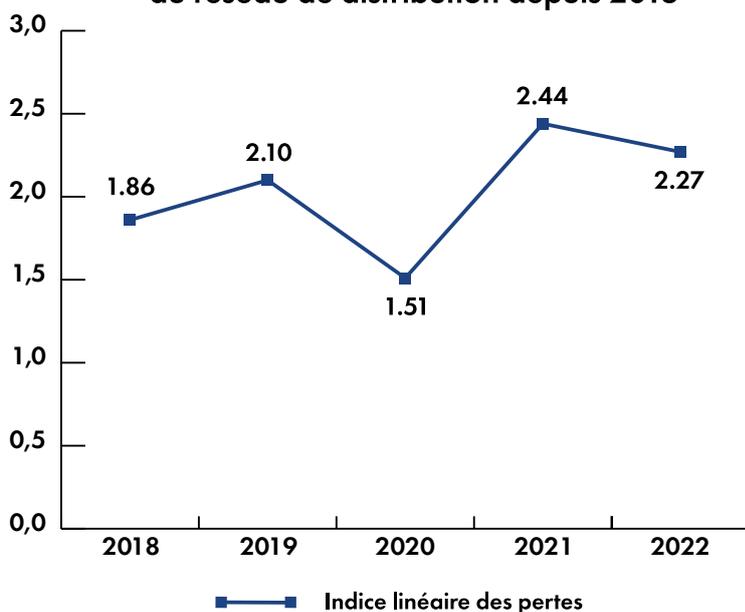
Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service.

Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part, des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{Indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{(\text{volume mis en distribution} - \text{volume facturation} - \text{volume fonctionnement service})}{\text{Linéaire de réseau hors branchement} \times 365 \text{ jours}}$$

Pour l'année 2022, l'indice linéaire de pertes en réseau est de **2,27 m³/jour/km** (2,44 m³/jour/km en 2021).

Évolution de l'indice linéaire des pertes d'eau potable du réseau de distribution depuis 2018



Pour information, l'indice linéaire des pertes d'eau sur les réseaux d'eau potable au niveau national est de 3,3 m³/jour/km. (Source services.eaufrance.fr – Rapport SISPEA : Panorama des services et de leur performance en 2021 – Juin 2023) et de 1,28 m³/jour/km en Ille-et-Vilaine (Source SMG35 – Observatoire des services d'eau potable d'Ille et Vilaine - Données 2020).

À raison de 2,27 m³ d'eau perdue par jour et par kilomètre, l'indice linéaire de pertes (ILP) observé en 2022 est satisfaisant au regard de la typologie du réseau urbain (ILP < 7 m³/jour/km) et des moyens mobilisés pour le limiter.

Les performances globales du réseau de Fougères sont satisfaisantes pour un réseau de type urbain. Ces résultats traduisent les efforts engagés par la Collectivité pour le suivi et le renouvellement des réseaux.

d. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux représente la moyenne annuelle du linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années, hors création de réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

La programmation des renouvellements est établie en priorisant les tronçons selon leur vétusté, leur vulnérabilité et la récurrence des réparations de fuites, puis planifiée en fonction des travaux de voirie.

Travaux réalisés en 2022 :

- Chemin du Pâtis : 116 ml en fonte ductile ø80
- Rue Jean Bouin / Rue Guynemer / Rue Amand Harel / Rue du Stand : 552ml en fonte ductile ø100
- Rue Louis Bourdon / Rue Thury Harcourt / Rue de Mortain : 628ml en fonte ductile ø100
- Rue des Bleuets / Avenue de Normandie : 769ml en fonte ductile ø100 et ø150
- Rue du Père Heude : 203ml en fonte ductile ø100
- Quartier Annexe : 410ml en fonte ductile ø100

| EXERCICE | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 |
|--------------------------|------|------|------|------|--------------|
| Linéaire renouvelé en ml | 502 | 570 | 738 | 491 | 2 678 |

2 678 mètres de canalisations ont ainsi été remplacées en 2022, soit **2,27% du réseau**. Ces renouvellements contribuent à améliorer la qualité du réseau de distribution. Le remplacement de canalisations est également l'occasion de procéder à la réfection complète des branchements des particuliers.

4 569 ml pour 117 794 ml de réseau soit 4,23 % renouvelés sur 5 ans. Le taux moyen de renouvellement des réseaux à Fougères est de **0,77 %** (0,51% en 2021).

La prévision des travaux du budget 2023 comprend un linéaire total de renouvellement de réseaux d'eau potable de 2 389 ml (2,03 % du réseau total).

4) Satisfaction des usagers

a. Taux de réclamation (P155.1)

Cet indicateur reprend les réclamations écrites de toute nature relatives au service de l'eau, à l'exception de celles qui sont relatives au niveau de prix (cela comprend notamment les réclamations règlementaires, y compris celles qui sont liées au règlement de service).

La Ville de Fougères assure elle-même la relation avec les usagers afin de répondre aux réclamations et d'assurer la continuité du service.

8 réclamations écrites ont été formulées auprès du service en 2022.

$$\text{taux de réclamations} = \frac{\text{nombre de réclamation (hors prix) laissant une trace écrite}}{\text{nombre total d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, le taux de réclamations est de **0,77 pour 1 000 abonnés** (0,48 en 2021).

b. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées (P151.1)

Une interruption de service non-programmée est une coupure d'eau pour laquelle les abonnés concernés n'ont pas été informés au moins 24 heures à l'avance, exception faite des coupures chez un abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement.

$$\text{taux d'occurrence des interruptions de service non programmées} = \frac{\text{nombre d'interruptions de service non programmées}}{\text{nombre d'abonnés du service}} \times 1000$$

Pour l'année 2022, 28 interruptions de service non programmées ont été dénombrées (12 en 2021), soit un taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées de **2,7 pour 1 000 abonnés** (1,2 en 2021).

Pour information, ce taux moyen au niveau national est de 2,6 pour 1 000 abonnés.

(Source services.eaufrance.fr – Rapport SISPEA : Panorama des services et de leur performance en 2021 – Juin 2023).

5) Délai maximal d'ouverture des branchements (D151.0 et P152.1)

Dans son règlement, le service de l'Eau et de l'Assainissement s'engage à fournir de l'eau dans un délai d'une demi-journée après réception d'une demande d'ouverture de branchement, dans la mesure où celle-ci émane d'un abonné doté d'un branchement fonctionnel (pré-existant ou neuf).

Le service s'adapte à la demande du client et intervient sur rendez-vous.

taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements = $\frac{\text{nombre d'ouvertures de branchements ayant respecté le délai}}{\text{nombre total d'ouvertures de branchements}} \times 100$

Pour l'année 2022, le taux de respect de ce délai est de **100%** (100% en 2021)

3. Tarification de l'eau et recettes du service

1) Modalités de facturation

Toute facture d'eau comprend un montant calculé en fonction du volume réellement consommé par l'abonné et, également, un montant calculé indépendamment de ce volume en fonction du diamètre du compteur, appelé « taxe d'entretien de compteur ».

Le tarif 2022 est déterminé par le Conseil Communautaire de Fougères Agglomération, lors de sa séance de décembre 2021, et sur proposition du Conseil Municipal de Fougères.

Les tarifs applicables aux 01/01/2021 et 01/01/2022 sont les suivants :

| TARIFS | | AU 01/01/2021 | AU 01/01/2022 |
|---|--|-----------------------|-----------------------------|
| Part de la collectivité | | | |
| Part fixe (€ ^{HT} /an) | Taxe d'entretien du compteur (diamètre 15mm) | 12,34 € | 12,34 € |
| Part proportionnelle (€ ^{HT} /m ³) | | 1,519€/m ³ | 1,443€/m³ |
| Taxes et redevances | | | |
| Redevances | Taxe Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine | 0,17€/m ³ | 0,17€/m³ |
| | Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) | 0,30€/m ³ | 0,30€/m³ |

Selon le principe du pollueur-payeur, les consommateurs d'eau payent une redevance « Lutte contre la pollution » à l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Celle-ci est perçue pour la protection de l'environnement. Elle est reversée aux Collectivités pour les aider à financer leur projet de collecte ou d'épuration.

Le service de l'eau est soumis à un taux de TVA de 5,5%.

| INTITULÉ DU TARIF | 2021 | 2022 | VARIATION |
|--------------------------|------------|------------|-----------|
| Frais d'accès au service | 30,91€ TTC | 30,91€ TTC | + 0 % |

La délibération du 16 décembre 2021 fixe les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice 2022.

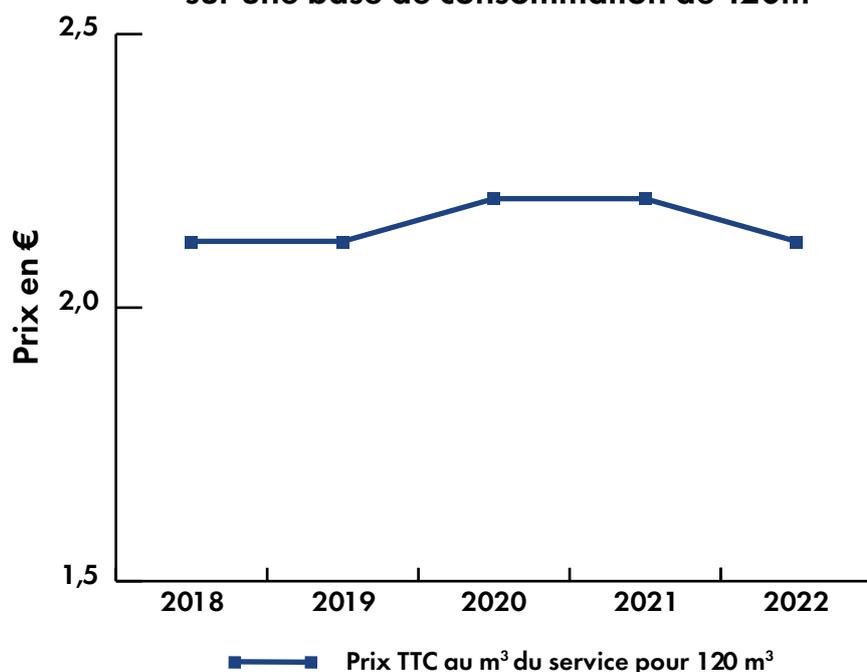
2) Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 1^{er} janvier de l'année 2021 et au 1^{er} janvier de l'année 2022 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m³/an) sont :

| TARIFS | | AU 01/01/2021 EN€ | AU 01/01/2022 EN€ | VARIATION EN % |
|--|----------------------|-------------------------------|-------------------------------|-------------------|
| Collectivité | Part fixe | 12,34 | 12,34 | + 0 % |
| | Part proportionnelle | 182,28 | 173,16 | - 5 % |
| Redevance Taxe Syndicat Mixte de Gestion d'Ille et Vilaine | | 20,40 | 20,40 | 0% |
| Redevance Lutte contre la pollution (Agence de l'Eau) | | 36,00 | 36,00 | 0% |
| TVA (5,5%) | | 13,81 | 13,30 | - 3,69 % |
| Total | | 264,83 € | 255,20 € | - 3,64 % |
| Prix au m³ (total / 120m³) | | 2,2069 €/m³ | 2,1266 €/m³ | - 3,64 % |

Il y a eu une variation de prix entre l'année 2021 et l'année 2022 liée à la diminution de la redevance Eau (part proportionnelle).

Évolution du prix TTC du service au m³ depuis 2018 sur une base de consommation de 120m³



Pour information, le prix global moyen de l'eau TTC (et redevances) en France au 1^{er} janvier 2022 est de 2,13€/m³ pour l'eau potable et de 2,50€/m³ en Bretagne, sur la base d'une consommation annuelle de 120 m³.
(Source services.eaufrance.fr – Rapport SISPEA : Panorama des services et de leur performance en 2021 – Juin 2023).

Le prix global moyen de l'eau TTC (et redevances) en Ille-et-Vilaine est de 2,38€/m³.
(Source SMG35 – Observatoire des services d'eau potable d'Ille et Vilaine - Edition 2022 - Données 2020).

3) Facturation des abonnés

Depuis 2021, les compteurs d'eau potable sont relevés 2 fois par an par le Service Eau et Assainissement. Les abonnés de Fougères reçoivent deux factures par an, basées chacune sur cette campagne de relève des compteurs : la première au mois de Mai et la seconde en Novembre.

À titre d'information, ci-dessous le nombre de factures émises par profil de facturation (factures sur consommation réelle, hors échéances de mensualisation) pour la facturation de fin d'année :

| | Usagers domestiques | | Industriels |
|-------------|---------------------|-----------------------------|-------------|
| | Paiement à échéance | Paiement par mensualisation | |
| 2022 | 7 224 | 1 882 | 44 |

4. Indicateurs de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

1) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2B)

Cet indice permet d'évaluer le niveau de connaissance du réseau d'eau potable et du suivi de son évolution. L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 120. Elle est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (**partie B**) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (**partie A**) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (**partie C**) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (**parties A + B**) sont acquis.

| | Nombre de points | Valeur | Points potentiels |
|---|----------------------------------|--------|-------------------|
| PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points) | | | |
| VP.236 : Existence d'un plan des réseaux d'eau potable mentionnant la localisation des ouvrages principaux (<i>ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir</i>) et des dispositifs de mesures (<i>compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, compteur en aval de la station de production d'eau, compteurs de sectorisation des canalisations de distribution d'eau potable</i>) | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.237 : Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux, au moins chaque année, afin de prendre en compte les extensions, réhabilitations ou renouvellements de réseaux. <i>Nota : En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.</i> | Oui : 5 points Non : 0 point | Oui | 5 |
| TOTAL | | | 15 |

| | Nombre de points | Valeur | Points potentiels |
|---|--|--------------------------|-------------------|
| PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A) | | | |
| VP.238, VP.239 et VP.240 : <ul style="list-style-type: none"> Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que de la précision des informations cartographiques <u>et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</u>, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution. La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux (<i>linéaire, diamètre, matériau, date de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique</i>). | <p>Les 10 points sont acquis si les deux conditions suivantes sont remplies (Oui : 5 points)</p> | <p>- oui</p> <p>-oui</p> | <p>10</p> |
| VP.239 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (<u>et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</u>). <ul style="list-style-type: none"> 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires | | <p>Au moins 95%</p> | <p>5</p> |
| VP.241 : Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose (<u>et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux</u>). <ul style="list-style-type: none"> Moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 point 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points | | <p>50%</p> | <p>10</p> |
| TOTAL | | | 25 |

| PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus pour la partie A+B) | | | |
|--|----------------------------------|---------------------------|--------------|
| VP.242 : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux. | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.243 : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution <i>Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée</i> | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.244 : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item). | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.245 : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur (seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item). | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.246 : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite. | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.247 : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.248 : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) | Oui : 10 points Non : 0 point | Oui | 10 |
| VP.249 : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux | Oui : 5 points Non : 0 point | Non | 0 |
| TOTAL | | | 70 |
| TOTAL (indicateur P103.2B) | | 120 points maximum | / 110 |

Depuis le 24 août 2021, l'article 59 de la loi n°2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets étend cette exigence à l'élaboration d'un schéma d'alimentation en eau potable, qui comprend un diagnostic des ouvrages et un programme d'actions chiffrées et hiérarchisées visant à améliorer l'état et le fonctionnement de ces ouvrages et équipements.

Cette étude est en cours d'élaboration sur la Ville de Fougères depuis avril 2022, et les points VP 239, VP 241 et VP 249 vont être améliorés par une meilleure connaissance du patrimoine.

2) Branchements en plomb

Afin de satisfaire aux nouvelles exigences règlementaires et de réduire la teneur en plomb dans l'eau distribuée (teneur maximale de 10µg/l depuis le 25 décembre 2012), le service procède au remplacement des branchements plomb.

Au 31 décembre 2022, il ne reste plus de branchements plomb sur le périmètre de la Ville de Fougères.

Pour autant, la qualité des réseaux intérieurs des particuliers est de la responsabilité de ces derniers.

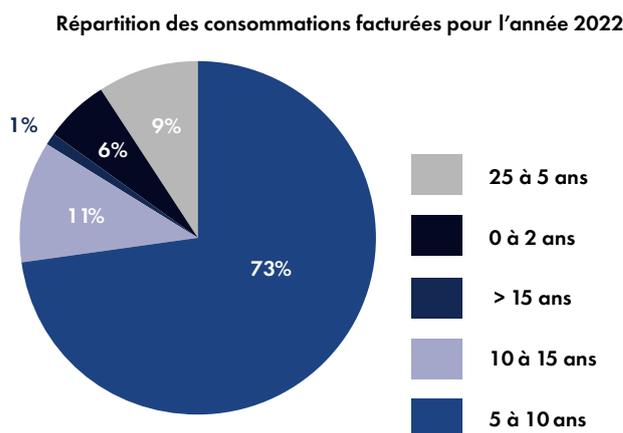
3) Le renouvellement des compteurs d'eau potable

L'article 9 de l'arrêté ministériel du 6 mars 2007 relatif au contrôle des compteurs d'eau froide en service stipule que la validité d'un compteur d'eau est de 15 ans. Au-delà, la fiabilité de ses relevés risque d'être altérée et les risques de fuite sont de plus en plus grands.

Ce renouvellement vise à améliorer la qualité du service rendu, à sécuriser les installations et à garantir le bon fonctionnement du compteur.

a. Caractéristiques du parc compteur

10 763 compteurs sont installés sur Fougères au 31/12/2022, dont 177 compteurs uniquement pour la comptabilisation des volumes d'eau des chambres de chasse sur le réseau.



Le parc compteur de Fougères peut donc être considéré comme récent. Au-delà de 15 ans, il est souvent reconnu que les compteurs ont tendance à sous-évaluer les volumes consommés par les abonnés et induisent des erreurs sur l'estimation des volumes de fuite.

La politique de renouvellement de ces compteurs systématiquement au bout de 15 ans répond pleinement à cette réglementation. Compte tenu du parc de compteurs en place, cela représenterait une moyenne de 706 compteurs changés annuellement.

| DIAMÈTRE DES COMPTEURS | 15 MM | 20 MM | 25 MM | 30 MM | 40 MM | 60,80 ET 100 MM |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-----------------|
| Nombre de compteurs | 9879 | 293 | 93 | 165 | 86 | 70 |

La majorité des compteurs posés sur la Ville de Fougères est de petit diamètre, représentant une proportion importante de logements.

b. Etat d'avancement de la mise en place de la radio relève

Différentes solutions techniques permettent de relever les consommations d'eau sans se rendre au domicile de l'utilisateur. Pour cela, le compteur doit être équipé d'un module radio émetteur/récepteur qui envoie les données de consommation à un appareil récepteur, dont dispose le releveur.

Depuis 2011, le Service de l'Eau utilise la configuration de radio-relève à l'aide d'un véhicule équipé d'une antenne réceptrice.

Des dispositifs plus complexes permettent une consultation à distance : il s'agit alors de la télé-relève. Ce fonctionnement est en cours d'étude au Service de l'Eau.

10 376 compteurs avec tête émettrice étaient donc installés au 31/12/2022, soit 98,02 % du parc. Les 1,98% des compteurs sans tête émettrice concernent des branchements fermés non utilisés depuis un certain temps (76 compteurs), des compteurs qui ont moins de 15 ans (99 compteurs) ainsi que des compteurs manuels restants à remplacer (35 compteurs).

5. FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS

1) Montants financiers

SERVICE EAU ETAT DES REALISATIONS 2022 EN EQUIPEMENTS ET TRAVAUX

| OPERATION | PREVISIONS 2022 | REALISATIONS 2022 | OSBERVATIONS |
|--|----------------------|----------------------|-----------------|
| FRAIS D'ETUDES | | | |
| Frais d'études | 10 000.00€ | 9 860.23€ | soldé |
| TOTAL FRAIS D'ETUDES | 10 000.00€ | 9 860.23€ | |
| LOGICIELS | | | |
| Logiciels | 8000.00€ | 7 154.35€ | soldé |
| TOTAL LOGICIELS | 8000.00€ | 7 154.35€ | |
| EQUIPEMENTS | | | |
| Matériel industriel | 19 000.00€ | 8 707.55€ | soldé |
| Matériel informatique | 800.00€ | 785.00€ | |
| Mobilier | 40 000.00€ | 39 800.00€ | |
| TOTAL EQUIPEMENTS | 9 000.00€ | 8 707.55€ | |
| TRAVAUX DE RESEAUX | | | |
| Grosse réparations extensions diverses | 33 000.00€ | 32 401.70€ | Prog. annuel |
| Remplacement canalisation : rue du Stand | 180 098.00€ | 175 234.80€ | Marché en cours |
| Remplacement canalisation : Avenue de Normandie | 509 809.65€ | 297 844.11€ | Marché en cours |
| Remplacement canalisations : Rue Thury-Harcourt | | 135.00€ | Marché en cours |
| Remplacement canalisations : Rue du Père Heude | | 73 884.02€ | Marché en cours |
| Remplacement canalisations : Rue de Mortin | 500.00€ | 395.00€ | |
| Remplacement canalisations : Rues Quartier Annexe, Rehault, Sangnier, Ch Cartes, Dérivé Duguesclin (lot fusionné avec Ville et EP) | 2 349 011.75€ | 67 701.33€ | Marché en cours |
| Remplacement canalisations : Rue Duguay-Trouin | 4 000.00€ | 3 695.00€ | |
| Remplacement canalisations : Rue Gustave Flaubert | 1 000.00€ | 1000.00€ | |
| Remplacement canalisations : Avenue Georges Pompidou | 198 744.50€ | 116 964.30€ | Marché en cours |
| TOTAL TRAVAUX DE RESEAUX | 3 276 163.90€ | 769 255.26€ | |
| TOTAL GENERAL | 3 353 963.90€ | 845 807.57€ | |

2) Amortissements

ETAT DES AMORTISSEMENT DE L'ACTIF BUDGET DE L'EAU EXERCICE 2022

| ARTICLE | DESIGNATION | AMORTISSEMENT DE L'EXERCICE |
|----------------------|--|-----------------------------|
| 2805 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES CONCESSIONS BREVETS LOGICIELS | 1 957.00 |
| 28051 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES CONCESSIONS BREVETS LOGICIELS | 3 184.00 |
| 28125 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS D'AMENAGEMENT DE TERRAINS | 2 317.00 |
| 281311 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION | 5 750.00 |
| 281351 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS DES BATIMENTS D'EXPLOITATION | 1 016.00 |
| 28151 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT | 4 842.00 |
| 281531 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DES RESEAUX ADDUCTION EAU POTABLE | 273 043.00 |
| 28154 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DU MATERIEL TECHNIQUE | 13 189.58 |
| 281561 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DU MATERIEL SPECIFIQUE | 47 605.04 |
| 28182 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE TRANSPORT | 8 306.85 |
| 28183 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU INFORMATIQUE | 2 507.30 |
| 28184 | DOTATION AUX AMORTISSEMENTS DU MATERIEL DE BUREAU | 296.37 |
| TOTAL GENERAL | | 364 014.14€ |

Pour l'année 2022, la dotation aux amortissements a été de **364 014.14€** (396 900.08€ en 2021).

3) Etat de la dette du service

L'état de la dette au 31 décembre 2022 fait apparaitre les valeurs suivantes :

BUDGET EAU ETAT DE LA DETTE DU 01/01/2022 AU 31/12/2022

| Nature (Pour chaque ligne indiquer le numéro de contrat) | Capital restant dû au 31/12/2021 | Durée résiduelle (en années) | Taux d'intérêt | | | Annuité de l'exercice | | ICNE de l'exercice |
|---|--|------------------------------------|-------------------------|----------------------|---|-----------------------|------------------------------|-----------------------|
| | | | Type de taux (12) | Index (13) | Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14) | Capital | Charges d'intérêt (15) | |
| 164 Emprunts auprès d'établissements de crédit (Total) | 548 679.78 | | | | | 41 677.42 | 7 667.83 | 1 431.96 |
| EAU-376 | 196 692.05 | 10.51 | V | LIVRET A +0.6 | 2.60% | 18 020.33 | 2 779.86 | 1 266.22 |
| EAU-382 | 205 179.55 | 13.01 | F | Taux fixe à 1.52% | 1.52% | 14 170.02 | 3 253.60 | 8.66 |
| 4815030 | 146 808.18 | 14.16 | F | Taux fixe à 1.07% | 1.07% | 9 487.07 | 1 634.37 | 157.08 |

4) Durée d'extinction de la dette de la collectivité (P153.2)

La durée d'extinction de la dette se définit comme la durée théorique nécessaire pour rembourser la dette du service si la collectivité affecte à ce remboursement la totalité de l'autofinancement dégagé par le service ou épargne brute annuelle (recettes réelles – dépenses réelles, calculée selon les modalités prescrites par l'instruction comptable M49).

Durée d'extinction de la dette pour l'année 2022 = $\frac{\text{encours de la dette au 31 décembre 2022}}{\text{épargne brute annuelle}}$

Pour l'année 2022, la durée d'extinction de la dette est de **1,73 an** (1,46 ans en 2021).

5) Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente (P154.0)

Ne sont ici considérés que les seules factures portant sur la vente d'eau potable proprement dite. Sont donc exclues les factures de réalisation des branchements et de travaux divers, ainsi que les éventuels avoirs distribués (par exemple suite à une erreur de facturation ou à une fuite).

Toute facture impayée au 31 / 12 / 2022 est comptabilisée, quel que soit le motif de non-paiement.

La rigueur de la gestion du service conditionne grandement la satisfaction des usagers : la qualité du recouvrement des factures constitue par conséquent un indicateur pertinent tant pour la Ville que pour les consommateurs.

Taux d'impayés sur les factures de l'année 2021 = $\frac{\text{montant d'impayés au titre de l'année 2021 tel que connu au 31 décembre 2022}}{\text{chiffre d'affaires TTC (hors travaux) au titre de l'année 2021}} \times 100$

| | Exercice 2021 | Exercice 2022 |
|--|----------------|----------------|
| Restes à recouvrer au 31 / 12 / 2022 des factures émises en 2021 | 39 863,25 € | 61 779,02 € |
| Prises en charge 2021 | 1 985 629,01 € | 2 427 854,96 € |
| Taux d'impayés au 31 / 12 / 2022 sur factures émises en 2021 | 1,26% | 1,83% |

Pour l'année 2022, le taux d'impayés en % sur les factures d'eau émises en 2021 est de **1,83%** (1,26% en 2021).

6. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

1) Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service et prend en compte les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité.

L'année 2022, le service a accordé 96 dossiers d'admissions en non-valeur pour un montant de 13 920,39€ (39 881,98€ en 2021).

2) Opérations de coopération décentralisée (L 1115-1-1 du CGCT)

La loi 2005-95 du 9 février 2005 permet aux collectivités chargées des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement d'affecter des aides financières, dans la limite de 1 % de leurs recettes, à des actions de coopération, d'urgence, ou de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

En 2022, aucune convention n'a été réalisée avec des autorités locales étrangères.

7. Bilan de l'année 2022 du Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

1) Synthèse des chiffres du service

- **La consommation**

Le nombre d'abonnés en 2022 est de 10 350.

- **Le réseau**

Le service attache une importance à renouveler ses canalisations afin de maintenir une certaine qualité du réseau de distribution d'eau potable à Fougères. Le taux moyen de renouvellement est de 0,77%/an.

- **La qualité**

L'eau a présenté une très bonne qualité bactériologique. Elle a été conforme aux limites de qualité pour les autres paramètres recherchés, excepté pour le paramètre ESA-Métolachlore. Les dépassements observés ne sont pas de nature à induire de risque pour la santé du consommateur.

- **Le montant d'une facture type d'eau potable :**

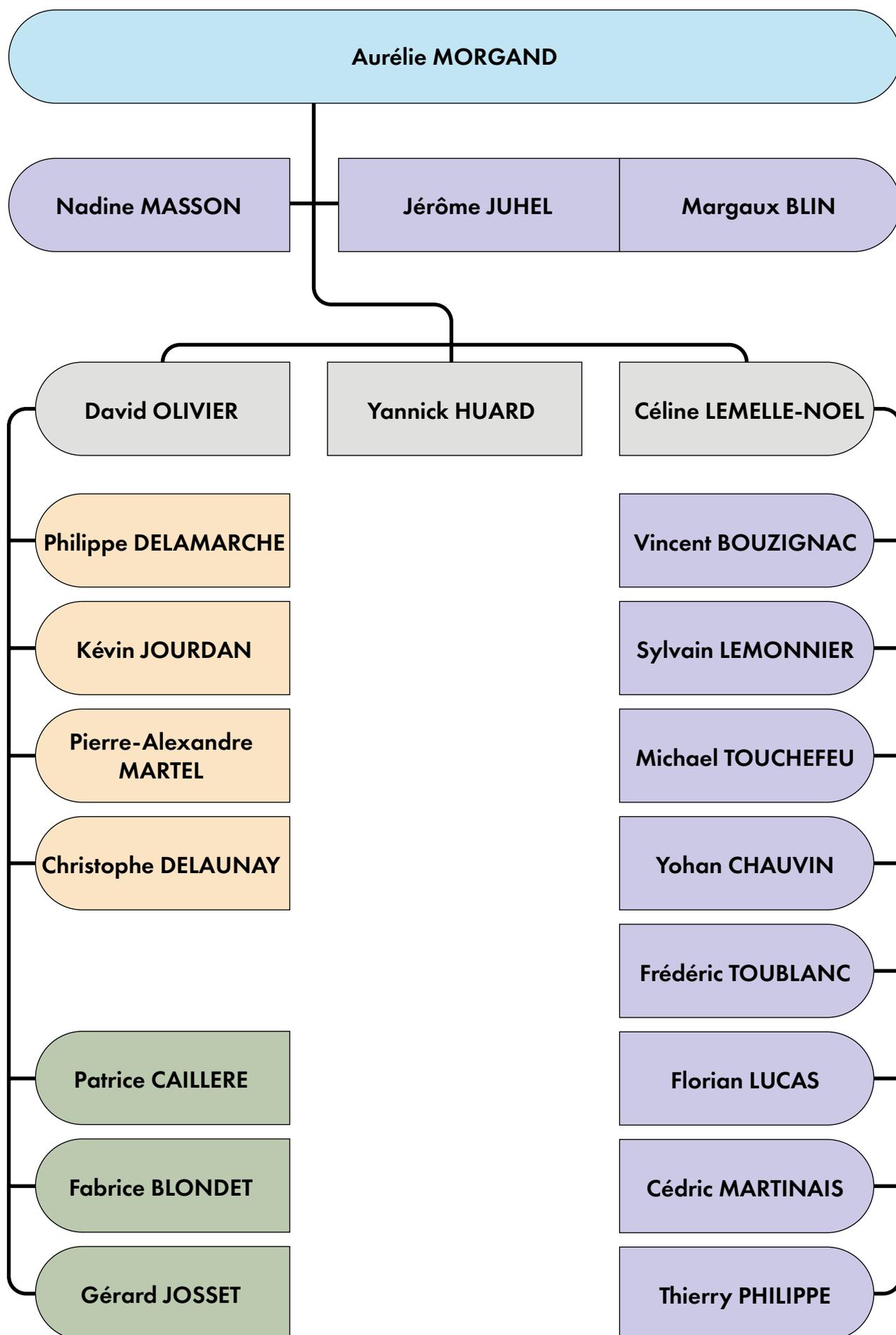
255,20€ TTC pour une facture de 120 m³/an au 1er janvier 2022 (taxe compteur incluse).

2) Tableau récapitulatif des indicateurs

| | | EXERCICE 2021 | EXERCICE 2022 |
|---|---|---------------|---------------|
| Indicateurs descriptifs des services | | | |
| D101.0 | Estimation du nombre d'habitants desservis | 21 186 | 21 248 |
| D102.0 | Prix TTC du service au m ³ pour 120m ³ (€/m ³) | 2,2069 | 2,1266 |
| D151.0 | Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service (jours ouvrables) | 0,5 | 0,5 |
| Indicateurs de performance | | | |
| P101.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie | 100 % | 100 % |
| P102.1 | Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques | 100 % | 100 % |
| P103.2B | Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable | 110 | 110 |
| P104.3 | Rendement du réseau de distribution | 90,83 % | 91,34 % |
| P105.3 | Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/jour) | 2,52 | 2,34 |
| P106.3 | Indice linéaire des pertes en réseau (m ³ /km/jour) | 2,44 | 2,27 |
| P107.2 | Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable | 0,51 | 0,77 |
| P151.1 | Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (nb/1 000 abonnés) | 1,2 | 2,6 |
| P152.1 | Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés | 100 % | 100 % |
| P153.2 | Durée d'extinction de la dette de la collectivité (an) | 1,46 | 1,73 |
| P154.0 | Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente | 1,26 | 1,83 |
| P155.1 | Taux de réclamations (nb/1 000 abonnés) | 0,48 | 0,77 |

ANNEXES

Annexe 1 : Organigramme du Service de l'Eau et de l'Assainissement



Annexe 2 : Qualité des eaux destinées à la consommation humaine – Note de Synthèse annuelle – 2022

(Non transmis par l'ARS au 31 juillet 2023)



QUELLE EAU BUVEZ-VOUS ?



ZONE DE DISTRIBUTION : FOUGERES_URBANISTES_FOUGERES

| Conclusion sanitaire | | Indicateur global de qualité | |
|----------------------|---|------------------------------|---|
| 2022 | La présence d'ESA métolachlore dans la ressource a entraîné plusieurs dépassements de la valeur réglementaire dans l'eau distribuée en 2022. A la lumière de nouvelles connaissances scientifiques, ce métabolite de pesticides a été classé, par l'agence nationale de sécurité sanitaire, non pertinent pour l'eau potable au cours de l'année 2022 et ne sera plus pris en compte dans l'indicateur de qualité. Cette eau est de bonne qualité pour les autres paramètres. Elle peut être consommée par tous. | A | Eau de bonne qualité |
| | | B | Eau sans risque pour la santé ayant fait l'objet de non conformités limitées |
| | | C | Eau de qualité insuffisante ayant pu faire l'objet de limitations de consommation |
| | | D | Eau de mauvaise qualité ayant pu faire l'objet d'interdiction de consommation |

Les éléments présentés dans ce document de synthèse sont issus des résultats d'analyses des 45 derniers prélèvements réalisés sur ce réseau, ayant porté sur 312 substances différentes.

| Origine et gestion de l'eau | | PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU | |
|--|---|---|--|
| <p>Votre réseau est alimenté par les captages : DRAIN FOUGERES, FORAGE DE LA BRETONNIERE. L'eau qui l'alimente est d'origine souterraine.</p> <p>Elle fait l'objet d'un traitement.</p> <p>Votre réseau alimente 20595 personnes de façon permanente. Son exploitation est assurée par : « MAIRIE DE FOUGERES ».</p> <p>Pour plus de renseignements, veuillez contacter le responsable des installations : « MAIRIE DE FOUGERES »</p> | BACTÉRIOLOGIE | A | Très bonne qualité |
| | Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée. | Nombre de prélèvements : 45 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml | |
| | NITRATES | A | Bonne qualité |
| <p>Quelques conseils</p> <p>ABSENCE Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau quelques minutes avant de la boire.</p> <p>SAVEUR-COULEUR Signalez à votre distributeur d'eau (coordonnées sur la facture) les changements de saveur ou de couleur de l'eau distribuée.</p> <p>CHLORE Pour éliminer le goût de chlore, mettez une carafe ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.</p> <p>ENTRETIEN Pour les usages courants, l'eau du robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez un système de traitement de l'eau, entretenez-le régulièrement.</p> | Éléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L. | Nombre de prélèvements : 44 Valeur moyenne : 25,1 mg/L Valeur maxi : 36,2 mg/L | |
| | PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS | B | Dépassements réguliers de la limite réglementaire |
| | Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé. | Nombre de prélèvements : 7 Nombre de mesures : 678 Conformité : 29 % Valeur maxi : 0,23 microgramme/L (esa metolachlore) Substance(s) non conforme(s) : esa metolachlore | |
| INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES | | DURETÉ | Eau peu calcaire |
| | | Concentration en calcium et magnésium dans l'eau exprimée en degré français. Il n'y a pas de valeur de seuil réglementaire. | Nombre de prélèvements : 44 Valeur moyenne : 11,9 °f Valeur maxi : 14,5 °f |
| | | CARBONE ORGANIQUE TOTAL | Présence inférieure à la référence de qualité |
| | | Quantité de matière organique dans l'eau, indiquant une insuffisance de traitement de l'eau et, ou un risque de formation de produits indésirables (Trihalométhanes) lors de la désinfection de l'eau. Le maximum réglementaire est 2,0 mg/L. | Nombre de prélèvements : 9 Valeur moyenne : 0,758 mg(C)/L Valeur maxi : 1,2 mg(C)/L |
| Pour aller plus loin | | | Retrouver les résultats des analyses de l'eau de votre commune sur le site Internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr |

Édité le 30/08/2023

L'indicateur global de qualité prend en compte les 30 paramètres / familles de paramètres faisant l'objet d'une limite de qualité. Il est égal à l'indicateur de qualité du paramètre le plus déclassant. Les résultats du contrôle des paramètres de qualité liés aux canalisations ne sont pas pris en compte, dans la mesure où ils ne sont pas représentatifs de la qualité de l'eau distribuée sur la zone concernée.

Annexe 3 : Note d'information aux maires - Rapport annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement – Chiffres 2022

Édition mars 2023
CHIFFRES 2022

Note d'information sur les redevances

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Vous pouvez retrouver le prix de l'eau de votre commune sur : www.services.eaufrance.fr

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- les redevances de l'agence de l'eau
- les contributions aux organismes publics (OFB, VNF...) et l'éventuelle TVA

Le prix moyen de l'eau en Loire-Bretagne est de 4,37 euros TTC par m³ (Sispea - données agrégées disponibles - 2019).

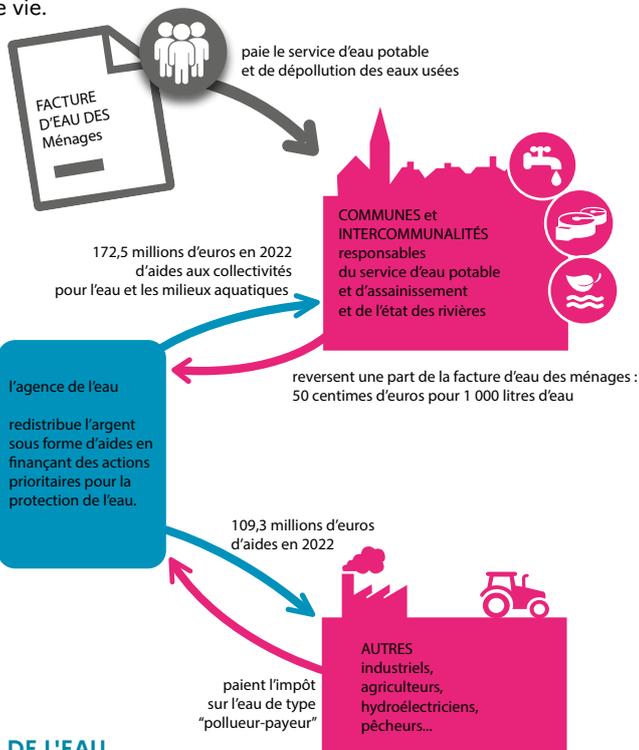
www.services.eaufrance.fr/docs/SISPEA_video.mp4

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.



NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU

Document à joindre au RPQS - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose à la/au **maire ou à la/au président-e de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS) destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. La/le maire ou La/le président-e de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la présente note d'information établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention. **RPQS > des réponses à vos questions** : <https://www.services.eaufrance.fr/gestion/rpqs/vos-questions>

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2022 ?

En 2022, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) émises par l'agence de l'eau s'est élevé à près de 374 millions d'euros dont plus de 243 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



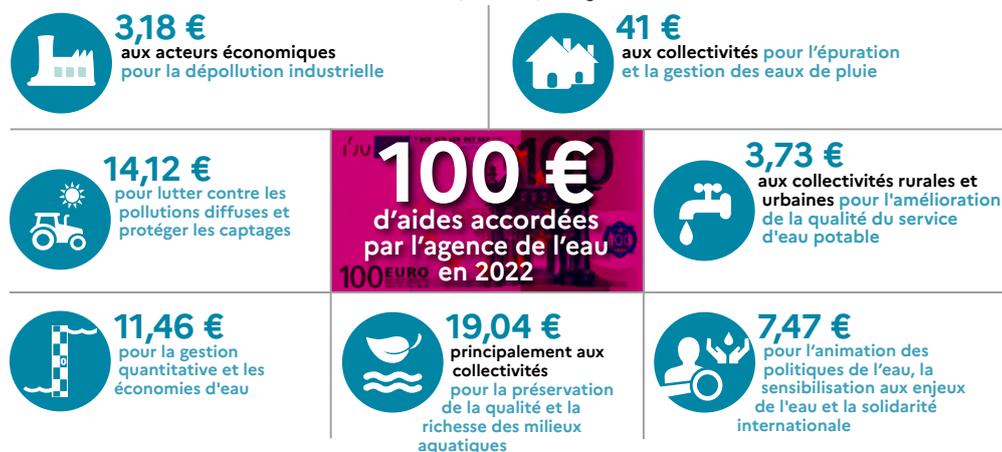
À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2022 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2022) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2022 est la quatrième année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau.

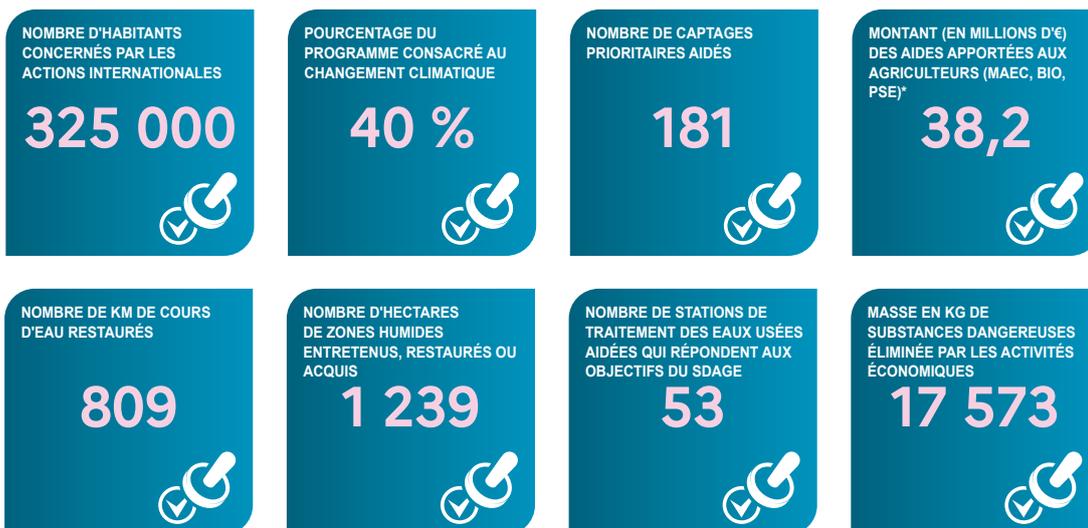


En 2022, près de 107 millions d'euros d'aides, soit 40 % des aides de l'agence de l'eau Loire-bretagne, accompagnent des actions de lutte contre les effets du dérèglement climatique.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2022

L'année 2022 marque la quatrième année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2022...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

CHANGEMENT CLIMATIQUE

L'eau est un des marqueurs principaux du changement climatique.

Près de 40 % du programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne est consacré au changement climatique en 2022 :

- solutions fondées sur la nature ;
- gestion et partage de la ressource ;
- économies d'eau ;
- gestion durable des eaux de pluie ;
- étude ;
- sensibilisation ;
- communication...

4 100 projets ont été financés par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour un montant de près de 270 millions d'euros d'aides.

Des projets portés par les collectivités, les acteurs économiques et les associations pour lutter contre les pollutions, restaurer les milieux aquatiques, améliorer la surveillance des milieux, sensibiliser aux enjeux de l'eau ou encore assurer la solidarité internationale.

SDAGE 2022-2027 ET PROGRAMME DE MESURES

Le 3 mars 2022, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le Sdage 2022-2027 et donné un avis favorable au programme de mesures associé.



<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraia - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne (siège)

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr



Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

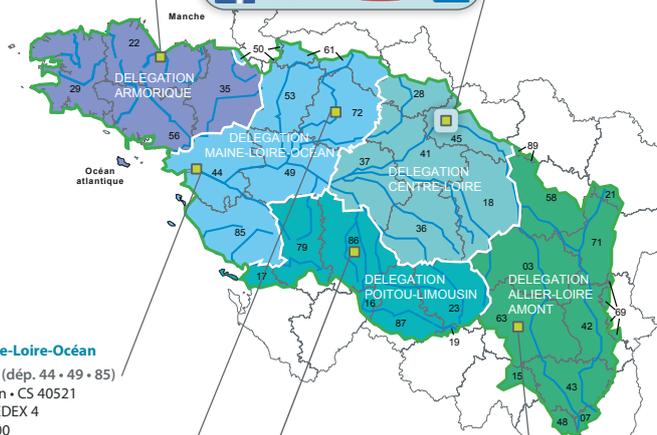
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goélette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité    

de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr



Retrouvez toutes les ressources sur le site

<https://www.lesagencesdeleau.fr/comprendre-apprendre-agir-pour-leau>

→ bit.ly/Podcasts-Eau

